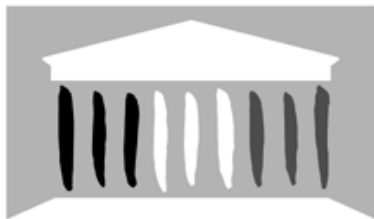


Ce texte a été retiré
par son auteur
le 5 février 2026



N° 2389

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 27 janvier 2026.

PROPOSITION DE LOI

*visant à renforcer la sécurité sur les domaines skiables et créer des sanctions
contre les skieurs sous l'effet de drogues et d'alcool,*

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par

Mme Christelle D'INTORNI, M. Marc CHAVENT, M. Jérôme BUISSON, M. Bernard CHAIX, Mme Nadine LECHON, M. Romain BAUBRY,

députés.